



LE TAISSOTIN

LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE TAISSY

le 6 Août 2010

www.taissy.fr

Numéro 1403

EXCEPTIONNELLEMENT, IL N'Y AURA PAS DE TAISSOTIN VENDREDI 13 AOUT

SOMMAIRE

1. Réglementation Fête Patronale
2. Accueil nouveaux Taissotins
3. Rappel Horaires déchèterie
4. Fermeture de commerce
5. Offices religieux
6. Pharmacie de garde
7. Petite annonce
8. Caisse des Ecoles
9. Concerts à l'Eglise
10. Inscriptions sur liste électorale
11. Déguisement Fête Patronale
12. Concours de boules

Traditionnellement, l'accueil des nouveaux Taissotins se déroule le lundi de la Fête Patronale. Les nouveaux habitants qui ne se seraient pas encore fait connaître peuvent encore se présenter au secrétariat de Mairie pour la mise à jour de notre listing.

2

HORAIRES DÉCHÈTERIE DE SILLERY

9 à 12 H : lundi, mercredi, vendredi, samedi

14 à 18 H : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi

3

4
Fermeture du salon **S Coiffure** jusqu'au 7 août inclus

OFFICES RELIGIEUX

A partir du 25 Juillet et pendant tout le mois d'août, une seule messe le dimanche à 11 h 00 à Cormontreuil. Le 15 août, messe à 10 h 30 à Saint-Louis pour les 5 paroisses du secteur.

Le 29 août, messe de la Fête à 9 h 30 à Taissy.

Lundi 30 août, messe à 11 h 00 à Taissy.

5

REGLEMENTATION FETE PATRONALE SAMEDI 28 – DIMANCHE 29 ET LUNDI 30 AOÛT 2010 CIRCULATION ET STATIONNEMENT

1

La circulation sera bloquée et le stationnement interdit du lundi 23 au mardi 31 août inclus
↳ face au 12 de la rue Longjumeau ↳ face à la Mairie, rue Longjumeau ↳ face au 1 de la rue des Patières ↳ face à l'école primaire, hauteur allée des Hayes ↳ face au chemin Thomas côté est et ouest ↳ du n°1 au n°3 de la rue du Saussais.

Des barrières seront mises en place pour matérialiser cette réglementation qui n'est pas applicable aux riverains du chemin Thomas.

La circulation sera interdite sur la Fête dans l'enceinte bloquée, à tous les véhicules à moteur (mobylettes, motos, autos, camions, etc ...)

Le stationnement est strictement interdit à tous les véhicules, du 3 au 7 rue de Sillery, du lundi 23 au mardi 31 août. Cette réglementation sera signalée par des panneaux.

STATIONNEMENT DES CARAVANES ET HOMES MOBILES

Les caravanes et homes mobiles des forains seront regroupés pendant leur séjour dans la Commune, sur le terrain (espace vert) derrière le groupe scolaire Emile Bruyant.

DEROULEMENT ET EMPLACEMENT DE LA FETE

La fête patronale se déroulera : Place de la Mairie en ce qui concerne les bals, danses, spectacles et jeux. - A l'entrée de la rue de Longjumeau pour la partie des stands (tirs, confiseries, loteries ...)

- Place de l'école primaire et alentours pour toutes les activités " manèges ", terrain de boules, chaussée de St Léonard.

Parcours du défilé des chars fleuris du 29 août 2010 :

La circulation et le stationnement des véhicules devront permettre le libre passage des chars et des troupes folkloriques sur le cheminement du défilé. Un espace de 3 m devra être respecté afin de faciliter leurs manœuvres.

Description du parcours :

A 14 heures, au départ de la Ferme Brochet du DEFILE DE CHARS accompagnés de troupes folkloriques ainsi que les enfants et adultes costumés et les Associations prendront l'itinéraire des rues de Sillery, des Maraîchers, chemin de la Cuche, rues des Ailettes, des Vigneuls, de Sillery, de Saint-Léonard, de Challerange, Henri Warnier, du Piqueux, Colbert et Place de la Mairie.

Les fonds sonores seront arrêtés et la musique mise en sourdine, à partir de 2 heures pour la nuit de samedi à dimanche - 1 heure pour la nuit de dimanche à lundi - minuit le lundi 30 août 2010 - Toute manifestation (manèges, stands, musiques...) est strictement interdite au delà de la date précitée.

UTILISATION DE LA PLACE DES ECOLES

Il est demandé aux forains : de se conformer à la réglementation du présent arrêté. De ne pas utiliser de pieux ou objets perforants sur la place de l'école ou sur les lieux de stationnement des manèges et stands divers. De mettre des socles en bois sous crics et vérins. De protéger le dessous des moteurs afin d'éviter les écoulements d'huile et de gazole sur le sol. D'éviter les manœuvres et virages sur place. De nettoyer, avant leur départ de la Commune, le ou les emplacements qui leur auront été attribués, de ramasser les ordures ménagères et autres provenant de leurs activités foraines, dans des sacs et poubelles ou des cartons soigneusement fermés qui seront déposés devant les terrains de stationnement des caravanes ou place de l'école et rue de Longjumeau.

SECURITE

Il ne pourra être tiré pendant la Fête, en quelque endroit que ce soit, aucun pétard, fusée, boîte, ou pièce d'artifice quelconque, à l'exception toutefois du feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes sur le terrain de boules derrière l'église.

SANCTIONS

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

6



PETITE ANNONCE

7

•Vends 40 € ensemble lavabo colonne et WC, couleur beige, excellent état sanitaire ☎ 03.26.82.24.97

Emeline CONCÉ, Perrine ANQUETIN, Cléa DECHAMBRE,
Simon DECHAMBRE

QUATUOR VIVACE

& Fanny VASSEUR à la clarinette

Dimanche 15 Août

MOZART

Quintette, KV 581

A. VON WEBERN

Langsamer Satz

+ surprise musicale



Lundi 16 Août

BRAHMS

Quintette, OP 115

+ surprise musicale

20 heures 30 à l'Eglise de TAISSY

-Entrée libre-

9

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE



L'inscription sur la liste électorale n'est pas seulement un devoir civique mais résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du Code Electoral.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2010.

10

Tous Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et qui ne sont pas inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune doivent solliciter leur inscription. Munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse pour permettre leur rattachement à leur nouveau bureau de vote, si nécessaire.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 devront s'assurer de leur inscription d'office auprès de la Mairie avant le 31 décembre 2010, dernier délai.

CAISSE DES ECOLES DE TAISSY

8

Bilan du début du mois d'Août :

Une trentaine d'enfants ont fréquenté cette première semaine d'Août l'Accueil de Loisirs et les deux initiations proposées (escalade et équitation).

Dès que le soleil est là, les enfants profitent de la piscine. Les enfants avec l'équipe d'Animation du mois d'Août continuent les panneaux qui serviront de décoration sur la place de la Mairie lors de la Fête Patronale.

L'Accueil de Loisirs continue jusqu'au mercredi 25 Août inclus.

Attention, sur certains jours d'Accueil de Loisirs, il ne reste plus que quelques places.



INFORMATIONS RENTRÉE

Les dossiers d'inscriptions pour les Accueils de Loisirs (Mercredis et petites vacances) et périscolaires (accueil du matin, cantine, accueil du soir) pour l'année 2010-2011 sont disponibles.

Vous pouvez dès maintenant y inscrire vos enfants.

Renseignements et Inscriptions :

Elise ou Ludo (Caisse Des Ecoles) : 03-26-82-77-97

Mme THOURAULT : 03-26-85-81-25

FETE PATRONALE DE TAISSY 28-29-30 AOUT 2010 sur le thème des séries animées

11

Les chars s'habillent doucement de fleurs au local communal et vers la rue des Thuillettes et les chars seront terminés à temps pour le jour J grâce à tous ceux qui viennent régulièrement donner un « coup de main » à la mise en forme de ces structures.

Parents et enfants sont chaleureusement conviés à venir défiler costumés. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler Marie-Thé au 03.26.82.39.79

CONCOURS DE BOULES SAMEDI 28 AOUT 2010 À 13 H 30 À TAISSY AU BORD DE VESLE

12

INSCRIPTION SUR PLACE 6 €
RÉCOMPENSE À TOUS LES PARTICIPANTS.
LE COMITÉ DES FÊTES VOUS REMERCIE DE TRANSMETTRE L'INVITATION À VOS AMIS.